

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

Le trois mars deux mille seize, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaiant présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence MM. DUVAL Gérard, GERON Michel, MOIZAN Gérard adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme BELLANGER Nadine pouvoir à M. GERON Michel,
M. FLEURY Philippe pouvoir à M. CARLIERE Frédéric,
M. ROSE Marc pouvoir à M. FONTANIE Guy.

Absent(s) :

Soit 20 membres présents - 3 pouvoirs - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme LAVILLE Géraldine

Date d'affichage du présent procès-verbal : 4 mars 2016

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Seule question à l'ordre du jour :

Travaux de sécurisation des murs ouest et sud du gymnase

Au préalable du débat, M. Fontanié, Maire fait un bref historique des faits.

Sous la pression de vents violents le samedi 20 février, certaines plaques de béton du mur ouest du gymnase se sont déformées.

Immédiatement, une interdiction d'accès à toute l'enceinte sportive a été formalisée par arrêté municipal.

Le bureau d'études SOCOTEC en visite dès le lundi 22 février a confirmé la fragilité de la structure ainsi que l'interdiction d'accès en l'absence de travaux de confortement sur les façades ouest et sud.

Actuellement reste interdit l'accès à la grande salle du gymnase.

Puis, M. Fontanié informe ses collègues des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics.

Dans ce cadre, l'entreprise Gagneraud (entreprise générale ayant un bureau d'études de structures) a été contactée.

Conviés à participer à la présente séance, deux représentants de la société ci-dessus citée présentent aux élus deux solutions de sécurisation des murs.

L'une repose sur une reprise des rails de maintien, un sablage et une remise en peinture des poteaux métalliques pour un montant de 81 305 € HT.

L'autre solution comprend une reconstitution complète des murs en béton cellulaire. Cette prestation s'élève à 234 883.60 € HT.

Certains élus formulent un regret quant à l'absence de mise en concurrence.

M. le Maire répond que cela peut être le cas mais dans le cadre d'une procédure formalisée qui prendra un certain temps et qui donc repoussera la date de démarrage des travaux.

Entendant cet exposé,
considérant les multiples activités qui se tiennent dans la grande salle du gymnase qui sont pour l'heure interrompues,

le conseil municipal

- ✓ valide à l'unanimité les travaux de sécurisation du bâtiment,
- ✓ retient la solution n° 1 d'un montant de 81 305 € HT,
- ✓ sollicite une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public.

Séance levée à 19 heures 15